

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 : AMENDEMENT n°5

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Samia SERHANI pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - André PIEGAY pouvoir à Naguib REFFAS - Caroline LEROY pouvoir à Bernadette MORIAME - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Naguib REFFAS

OBJET : Amendement n°5 déposé par la liste « Réinventons Maubeuge » portant sur la délibération « Budget primitif 2024 »

AMENDEMENT

Déposé par **Réinventons Maubeuge**

A la délibération n° **25** de l'ordre du jour : Budget Primitif

Modifier les éléments suivants : « Le budget Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012, page 15), pour un montant total de 28 231 600 € »

En les modifiants comme suit : « Le budget Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012, page 15), pour un montant total de 27 431 600 € » soit une économie de 800 000 €.

EXPOSE DES MOTIFS

Vous prévoyez, 1,8 M € d'augmentation des charges de personnel et frais assimilés entre 2023 et 2024 passant de 26,4 M € à 28,2 M €, que vous justifiez à hauteur de 800 000 € dans le budget et suite à notre échange sur le ROB :

- 171 450 € lié à +1,5 % du point d'indice
- Augmentation du SMIC à hauteur de 230 000 €
- 400 000 € lié à l'évolution indiciaire du personnel de la collectivité

Mais il reste 1 M € non justifié dans votre budget, peut être anticipez-vous une nouvelle augmentation du point d'indice au 1er juillet d'environ 200 000 €, mais il reste tout de même 800 000 € inexplicable. Sachant que vous allez augmenter le nombre de salariés en passant de 591 à 596 ! Le compte n'y est pas. Quand c'est flou, c'est qu'il a un loup !

L'année dernière il manquait 800 000 € sur votre budget « Charges de personnel et frais assimilés », cette année il y a 800 000 € en trop. Nous proposons ainsi une baisse de 800 000 € du budget charges de personnel et frais assimilés afin de se conformer au besoin réel de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 2 votes POUR (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPE) et **32 votes CONTRE**

L'amendement est rejeté

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Naguib REFFAS

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY